

ADHESION SPORTIVE



Nom (En	majuscules):			
Prénom (Prénom (En majuscules) :			
Né(e) le ·	/			
140(0) 10 .	<i>,</i>			
Adresse :				
6 1	v. I. ven			
Code pos	tal :			
Tél :	E-mail :			
Personne à prévenir en cas de problème :Tél :Tél :				
ADHEREN'	Γ MINEUR :			
	agissant en qualité de représentant légale : n° Tél de			
l'adhérent désigné ci-dessus, ☐ Autorise ☐ N'autorise pas les responsables à prendre toute disposition en cas d'accident qui pourrais survenir à l'enfant et à le				
	dans un établissement hospitalier			
	☐ N'autorise pas cet adhérent à quitter le lieu de pratique sportive par ses propres moyens à la fin du cours en cas			
d'annulation ou interruption du cours DROIT A L'IMAGE :				
_	(ou son responsable légale) :			
☐ Autorise ☐ N'autorise pas SDS à utiliser à titre gratuit les photographies prises pendant les activités ou évènements mis en				
place par SDS pour les publications de l'association sportive Self Défense Schweighouse sur Moder.				
DONNEES PERSONNELLES :				
L'adhérent accepte que SDS utilise vos données personnelles dans le cadre de ses activités. L'association sportive SDS s'engage à ne				
pas divulguer, ni transmettre, ni partager vos données personnelles avec des tiers, quels qu'ils soient, conformément au Règlement Général de Protection des Données de 2018				
PAIEMENT DE LA COTISATION				
	Certificat médical à la pratique de la self défense (obligatoire à l'inscription pour les sports de contact)			
	1 photos d'identité (nouveaux inscrits) fiche d 'Inscription			
	Adhésion 160 € : tarif adultes			
	Adhésion étudiants 90 € : tarif adolescentes de 14 à 18 ans			
	Sweat du club 20€ (indiquez votre taille : S □ M □ L □ XL □ 2XL □ 3XL □)			
* Ouverture à tout public (à partir de 14 ans) Autorisation parentale obligatoire				
Règlement effectué en :				
	Paiement espèces :			
	Paiement échelonné : Nombre de chèques :			
	raiement echelonine . Nombre de cheques :			

HARFENMEISTER Thomas

 $\textbf{Mail}: \underline{self defense chweighouse@gmail.com}$

① :07.49.09.67.89

Instructeur Formateur SELF DEFENSE
Défense Urbaine - TONFA/BDT Instructeur ASP
bob.sdsclub@gmail.com ①: 06.61.55.75.19



ADHESION SPORTIVE



CONDITIONS D'ADHESION

- 1. Tout adhérent, tout parent ou représentant légal inscrivant un ou plusieurs enfants mineurs, accepte et applique les dispositions décrites dans les Statuts et Règlement Intérieur de l'Association Sportive Self Défense Schweighouse sur Moder.
- 2. Ces documents sont consultables sur le site internet de l'association www.sdsclub.fr
- 3. L'adhérent (ou son responsable légal) peut exiger un reçu pour le règlement de sa cotisation. Le volet du bulletin d'adhésion est remis à l'adhérent après signature.
- 4. L'adhérent (ou son responsable légal) s'engage par l'adhésion à payer la totalité de la cotisation mentionnée sur la plaquette d'information. En cas de paiement différé, ou d'impayé, l'association SDS pourra réclamer le règlement des sommes dues, faute de quoi l'adhérent ne pourra pas participer à l'activité.
- 5. Les cotisations versées ne sont pas remboursables.
- 6. Les cours sont dispensés, hors vacances scolaires, dans les installations mises à disposition sous convention par la commune. En cas de fermeture des installations, l'association SDS n'est pas tenue de rembourser ou de remplacer les séances annulées.
- 7. Le responsable du mineur s'engage à s'assurer de la présence de l'instructeur en charge de l'activité avant de laisser son enfant sur le lieu de pratique. Si le responsable légal n'autorise pas le mineur à quitter le lieu de pratique sportive par ses propres moyens, il peut désigner une personne de confiance sur un document signé portant le nom, les coordonnées et numéro(s) de téléphone de cette personne. Ce document est à remettre l'instructeur en charge des séances de pratique sportive.
- 8. L'adhérent fournit obligatoirement un certificat médical d'aptitude à la pratique de l'activité sportive.
- 9. Assurance « individuelle-accident » : L'association sportive est assurée en responsabilité civile pour elle-même, ses dirigeants, ses préposés rémunérés ou non pour l'ensemble des activités organisées par celle-ci. Conformément à l'article L.321-4 du code du sport, l'adhérent est informé de l'intérêt qu'il a de souscrire un contrat d'assurance de personne complémentaire
- 10. L'association décline toute responsabilité en cas de vol dans les installations sportives et lieux de pratique
- 11. L'association sportive SDS par ses instances dirigeantes, se réserve le droit de prendre toutes dispositions et décisions adaptées à une situation exceptionnelle ne permettant pas le bon fonctionnement ou déroulement de ses activités

Date ·	/ /2022	Signature de l	adháran+(a)
Date: /	///0/3	Signature de i	agnerentiei

Le Président HARFENMEISTER Thomas

Mail: selfdefensechweighouse@gmail.com

① :07.49.09.67.89

bob.sdsclub@gmail.com ①: 06.61.55.75.19